

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE - Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE - Tél. 04.93.36.05.77 - www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune de VALLAURIS (06220), 5 avenue des Jasmins
RESIDENCE MAJOLIQUE - Bâtiment B - escalier 02

LOT N° 445 : **UN APPARTEMENT** au rez-de-chaussée composé de :
hall d'entrée, salle de séjour, cuisinette donnant dans la salle de séjour, salle de bains avec WC, placard

LOT N° 410 : **UNE CAVE** au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 13 JUIN 2024 à 9H

A l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE Palais de Justice, Cité judiciaire, 37 avenue Pierre Sémard (06130).

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de Grasse est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Dans un immeuble dénommé Résidence Majolique, faisant partie de la copropriété SAINT ANTOINE, sis à VALLAURIS (06220) 5 avenue des Jasmins cadastré section BS numéro 4 pour une contenance de 33a 70ca.

Ledit immeuble ayant fait l'objet : - Un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu par Maître BELLON, notaire à CANNES, le 10 juin 1966 publié le 19 juillet 1966 volume 7400 n° 12 ; - Un rectificatif reçu par Maître BELLON, notaire à CANNES, le 24 août 1966 publié le 24 août 1966 volume 7468 n° 3 ; - Un modificatif à état descriptif de division reçu par Maître BELLON, notaire à CANNES, le 10 janvier 1972 publié le 24 février 1972 volume 995 n° 6 ; - Un modificatif à état descriptif de division reçu par Maître DEMONCEAUX, notaire à CANNES, le 9 décembre 1977 publié le 19 décembre 1977 volume 4481 n° 15.

Désignation détaillée :

Le LOT QUATRE CENT DIX (lot 410) Bâtiment B - escalier 02 :

UNE CAVE au sous-sol. Et les 1/7984^e des parties communes générales.

LE LOT NUMERO QUATRE CENT QUARANTE CINQ (lot 445) Bâtiment B - escalier 02 :

UN APPARTEMENT au rez-de-chaussée composé de : hall d'entrée, salle de séjour, cuisinette donnant dans la salle de séjour, salle de bains avec WC, placard.

Et les 24/7984^e des parties communes générales.

Description - Occupation : Les biens sont libres de toute occupation.

La superficie privative totale du lot est de 23,98 m² tel que cela ressort du certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 7 mars 2024.

Administration de l'immeuble : Le syndic de copropriété est la SAS CONFLUENCE GESTION IMMOBILIERE SUD, 29, avenue Georges Clemenceau à VALLAURIS (06220) - tel : 04.89.68.54.02.

Nom et qualité des parties : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes (Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de Monsieur Jean Marie CAILBEAUX, né le 11 octobre 1919 à LONGWY (MEURTHE ET MOSELLE), divorcé non remarié, décédé le 15 mars 2009 à GRASSE (06), demeurant de son vivant à GRASSE (06130) Résidence Les Mimosas, Avenue Saint Laurent.

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 25 octobre 2021 suivie d'une ordonnance rectificative rendue par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 22 mars 2023.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Judiciaire de GRASSE le 27 février 2024 (RG : 24/00412) autorisant la vente aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de GRASSE, par

le Ministère de la SELARL ROUILLOT - GAMBINI, représentée par Maître Franck GAMBINI, avocat au Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130), des droits et biens immobiliers ci-dessus désignés.

Mise à prix : SOIXANTE DIX SEPT MILLE EUROS

77.000 €

Paiement du prix : Par dérogation aux clauses et conditions générales de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque française, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé le délai de 60 jours. **Les clés ne seront remises que contre paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement les articles 12 et 15 des conditions générales relatifs au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10 % du montant de la mise à prix sans qu'elle puisse être inférieure à 3.000 €, outre les frais et émoluments de vente.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Franck GAMBINI, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 21 mars 2024 (RG : 24/00044). Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats mentionné en tête.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

VISITES : - Vendredi 24 mai 2024 de 14h à 15h - Mardi 4 juin 2024 de 10h à 11h
[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE - tel : 04.93.88.20.02]